

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### CONSEIL EXECUTIF

#### Les décisions du mois de juin 2022

**Marigot, vendredi 8 juillet 2022** : Le Conseil exécutif se réunit en moyenne 4 fois par mois. Pour rappel, cet organe décisionnaire délibère sur les affaires courantes de la Collectivité allant des ventilations des subventions aux associations aux attributions d'aides exceptionnelles et bourses d'études, aux autorisations de travail des étrangers, à l'utilisation ou l'occupation du sol (AOT, permis de construire, etc.) ou encore à l'exercice du droit de préemption urbain.

L'avis du Conseil exécutif est aussi consulté par le ministre des outre-mer ou le représentant de l'Etat dans le cadre de décrets ou décisions concernant l'ensemble des territoires. Voici le compte-rendu de la seconde quinzaine du mois de juin 2022.

#### Décisions du jeudi 16 juin 2022

##### **1. Attribution d'une subvention à l'Association des Apiculteurs de Saint-Martin (AAPISM) dans le cadre de sa demande de subvention 2022.**

Le développement de l'agriculture et de l'élevage est un enjeu important pour la Collectivité de Saint-Martin, en atteste l'approbation du Plan Territorial de l'Agriculture Durable de Saint-Martin validé en conseil territorial en 2021.

De ce fait, envisager le développement de la filière requiert la structuration des acteurs qui y sont attachés. Afin d'y parvenir, il est essentiel d'assurer la fédération de ces derniers et le portage d'actions communes par l'intermédiaire d'associations de socioprofessionnels.

L'Association des Apiculteurs de Saint-Martin (AAPISM) a été créée en 2012 pour promouvoir et développer sous toutes ses formes l'élevage des abeilles, la production de miel et autres produits de la ruche ainsi que la formation de ses adhérents.

En lien avec le Plan Territorial de l'Agriculture Durable de Saint-Martin, validé par le COSDA (comité d'orientation stratégique et de développement agricole), l'AAPISM souhaite mener le développement d'une apiculture naturellement saine sur l'île est envisageable de part un environnement exempt de pollution aux pesticides.

Ainsi, l'association des apiculteurs de Saint-Martin (AAPISM) a présenté un programme d'actions 2022 ayant pour vocation de :

- Professionnaliser et contribuer à la montée en compétences des acteurs existants et des potentiels porteurs de projets dans le secteur apicole
- Dynamiser la filière apicole de Saint Martin
- Sensibiliser à la préservation des abeilles

Pour la Collectivité de Saint-Martin, apporter son soutien à cette association dans le cadre du programme d'actions soumis dans son projet participe à professionnaliser et structurer l'activité des acteurs existants et des potentiels porteurs de projet dans ce secteur.

L'association des apiculteurs de Saint-Martin (AAPISM) a mis en place pour l'année 2022 un programme d'actions permettant :

- La veille et état des lieux sanitaires des ruchers
- La mise en place d'une miellerie collective
- Le recensement des espèces mellifères locales
- La formation à la conduite de rucher à la conduite de rucher et à la démultiplication des essaims

Ce programme participe à dynamiser la filière et développer la production locale de miel. La présente subvention contribue ainsi à cette mission en faveur de l'intérêt général et de la structuration de la filière.

Il est proposé au conseil exécutif de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de **9 000 € (neuf mille euros)** dédié à la mise en œuvre des actions 2022 proposés dans le programme d'action de l'association dont le montant total s'élève à 18 000 euros.

Le Conseil Exécutif décide :

- La Collectivité s'engage à verser à l'association **ASSOCIATION DES APICULTEURS DE SAINT-MARTIN**, une subvention d'un montant maximal de **11 000 € (onze mille euros)**
- d'approuver le projet de convention de financement entre l'**ASSOCIATION DES APICULTEURS DE SAINT-MARTIN**.
- d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention d'aide à la rénovation de devantures signée entre la Collectivité de Saint-Martin et l'**ASSOCIATION DES APICULTEURS DE SAINT-MARTIN**

**2. Approbation de la convention de mise à disposition par la Collectivité de Saint-Martin de Monsieur Elie TOUZÉ, en qualité de Directeur de l'Etablissement de gestion et d'exploitation de l'abattoir de Saint-Martin, pour une durée de 3 ans**

Elie TOUZÉ, directeur de la Croissance verte et de l'Economie bleue au sein de la Délégation développement économique, est mis à disposition de l'EPIC en qualité de directeur.

La convention adoptée en 2021 ne prévoyait qu'une mise à disposition temporaire de Monsieur TOUZÉ jusqu'au 31 décembre 2021, prorogée par avenant jusqu'au 31 mai 2022.

Or, afin de ne pas alourdir les dépenses de l'EPIC et dans un souci d'efficacité, il est proposé d'adopter une nouvelle convention de mise à disposition pour une période de 3 ans (période maximale).

En fonction des choix de gestion et de la capacité financière de la structure, il pourra être mis fin à la mise à disposition en faveur d'un recrutement extérieur, dans le respect des modalités précisées dans la convention jointe.

Pour rappel, Elie TOUZÉ est mis à disposition à hauteur de 30% de son temps de travail.

Il est prévu un remboursement à la Collectivité de la mise à disposition de l'agent qui restera entièrement rémunéré par la Collectivité dans les conditions actuelles offertes par son statut.

Le remboursement sera interrompu pendant les périodes de congé normal (rémunération prise en charge par la Collectivité), de congés pour accident du travail ou maladie professionnelle et pendant les périodes de congé de maladie.

Le Conseil Exécutif décide :

- D'approuver la convention de mise à disposition de Monsieur Elie TOUZE pour une durée de 3 ans
- D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer la convention et tout acte s'y rapportant

### 3. **Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.**

Le Conseil Exécutif décide :

- D'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.

### 4. **Droit de Prémption Urbain.**

Le Conseil Exécutif décide :

- D'approuver les avis portés au tableau joint en annexe, relatif aux déclarations d'intention d'aliéner.
- D'autoriser le Président du Conseil territorial à signer tous actes et documents relatifs à cette affaire.

### 5. **Demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public - Permission de voirie – SARL SINDEXTOUR**

**Le 4 mai 2022 et le 31 mai 2022**, la commission de l'urbanisme des affaires foncières et des 50 pas géométriques s'est réunie pour analyser des demandes d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la Collectivité.

Le tableau représentant les avis de la commission a été présenté en conseil exécutif le 8 juin dernier. Parmi ces avis, 9 dossiers ont eu une décision.

A la demande des membres de conseil exécutif le dossier de la Sarl SINDEXTOUR été ajourné pour être représenté ultérieurement.

**La Sarl SINDEXTOUR** qui avait bénéficié d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public de la parcelle AW 33p en 2012, n'ayant pas pu exercer et occuper les lieux pour des raisons économiques suite aux travaux d'investissements, rendus nécessaires par le passage du cyclone Irma en détruisant l'ensemble des structures (3 restaurants de plages et leurs annexes) et la crise sanitaire liée au COVID-19 qui a forcé la fermeture du site pendant plusieurs mois.

Les travaux liés à la reconstruction du site à l'ordre de 2 500 000€ soit environ 850 000€ par restaurant ne pouvant être amorti sur la période restante, la demande de prorogation a été demandée pour 10 ans.

En commission d'urbanisme, affaires foncières et 50 pas géométriques du 31/05/2022 il a été décidé de prolonger l'autorisation (Arrêté territorial n° 2012-03 du 14 septembre 2012) pour un délai supplémentaire de 8 ans à compter de la présente délibération.

Une réévaluation de la redevance sera appliquée suivant l'indice de référence des loyers commerciaux (La Collectivité se réserve le droit de création d'un modèle de révision en pareil cas).

L'occupation du domaine public et privé ne peut se faire sans autorisation.

La Collectivité de Saint Martin soumet l'autorisation d'occupation temporaire aux conditions nécessaires à :

- Assurer la conservation de son domaine ;
- Garantir une utilisation compatible avec sa destination son environnement et l'économiques.

Le Conseil Exécutif décide :

- D'entériner l'avis de la commission de l'urbanisme, des affaires foncières et des 50 Pas géométriques du 4 mai 2022 et du 31 mai 2022 relatifs aux demandes d'occupation temporaire du domaine public - Permission de voirie
- Le délai de la convention de 8 ans n'intègre pas le modèle de calcul de l'indexation qui doit être conforme à l'indice de référence des loyers commerciaux. La Collectivité se réserve le droit de création d'un modèle de révision en pareil cas.
- D'autoriser le Président à signer tous acte et documents relatifs à cette affaire

## **6. FOURNITURES D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES RELANCE SUITE A UN ABANDON DE PROCEDURE POUR LE LOT 3 FOURNITURES DE TABLETTES DU MARCHE 21.01.001**

La Collectivité de Saint-Martin a décidé de lancer une consultation d'entreprises pour l'approvisionnement en fournitures d'équipements informatiques.

Le marché a pour objectif de renforcer de manière générale son parc d'équipements informatiques et notamment de mettre à niveau celui des établissements scolaires, afin d'assurer :

- Le fonctionnement interne des services administratifs de la collectivité de manière générale,
- La réalisation de certaines politiques spécifiques. La collectivité de Saint-Martin a la responsabilité de mettre à disposition des écoles et des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) le matériel informatique nécessaire à l'enseignement et qui répond à la mise en œuvre des nouveaux programmes édictés par le ministère de l'éducation nationale. Ces équipements bénéficient, à ce titre, d'un appui européen, à travers les fonds européens structurels et d'investissements pour les programmes FEDER.

Division en lots : lot unique. Fournitures de tablettes

Un appel d'offres a été lancé, publié le 26 juillet 2021 au JOUE (journal officiel de l'Union Européenne), au BOAMP (Bulletin officiel des annonces des marchés publics) et LE PELICAN mis en ligne sur la plateforme de dématérialisation <http://www.marches-securises.fr>.

La procédure applicable est une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2124-1 à L.2124-2, R.2161-1 à R2161-5 et R2132-2 du code de la commande publique.

Le marché est conclu sans montants minimum ou maximum.

La durée de l'accord-cadre est de quatre ans à compter de sa date de notification.

La date de remise des candidatures et des offres a été fixée au 30 août 2021 avant 12h00.

3 offres ont été remises dans les délais.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) s'est réunie le 06 mai 2022 afin d'attribuer le marché aux candidats considérés comme ayant remis les offres économiquement les plus avantageuses au regard des critères de jugement préalablement définis.

L'éducation est un outil clé du développement du territoire de Saint-Martin. Par l'acquisition de tablettes, la Collectivité souhaite rendre possible pour tous, l'accès au numérique à l'école.

Les nouveaux outils disponibles offrent un potentiel de renouveau pédagogique important et permanent afin :

- D'améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif.
- De préparer à la citoyenneté numérique et aux métiers de demain.
- De Mieux enseigner avec le numérique car les possibilités d'enseignement sont démultipliées et permettent d'aller au-delà des méthodes d'apprentissage traditionnelles.

Face aux inégalités scolaires, culturelles et sociales, le numérique est une réponse à l'inégalité des chances à l'école. Il facilite l'inclusion des enfants en situation de handicap et lutte contre le décrochage scolaire.

Par l'acquisition de bornes numériques à destination des services recevant du public, la Collectivité souhaite améliorer l'expérience usagers dans leurs interactions avec notre administration. Car cette amélioration est un levier pour renforcer la confiance des saint-martinois dans les services publics et transformer notre action.

Dans ce cadre, les bornes permettront aux usagers de réaliser, par exemple, les opérations suivantes :

- Information sur les services publics,
- Prise de rendez-vous en ligne,
- Evaluation de la satisfaction des usagers

Confiance et transparence allant de pair, notre administration est collectivement engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de nos services.

Le Conseil Exécutif décide :

- D'entériner la décision de la commission d'appel d'offres afin d'attribuer le marché public pour les fournitures d'équipements informatiques pour la Collectivité de Saint-Martin à l'entreprise la mieux classée :

La commission d'appel d'offres a donc opté pour une attribution du marché public et retient la candidature et l'offre de l'entreprise :

- COMPUTECH TECHNOLOGIES SARL – 23, rue du Port – Galisbay 97150 Saint-Martin

Le montant de l'offre retenue : UN MILLION NEUF CENT DIX MILLE NEUF CENT QUATRE VINGT CINQ EUROS ET TREIZE CENTIMES (1 910 985,13€)

## **Décisions du mercredi 29 juin 2022**

### **1. Demande de subvention globale FSE+ au titre de la programmation 2021-2027**

La Collectivité de Saint Martin a été désignée organisme intermédiaire gestionnaire de subvention globale par le Préfet de région Guadeloupe en juin 2015 et gère depuis cette date une enveloppe FSE de 15 M€ dédiée au cofinancement des actions relevant de deux axes prioritaires du Programme Opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe et Saint Martin 2014-2020.

Ces axes prioritaires gérés par la Collectivité ont permis de soutenir des actions facilitant l'accès à l'emploi des jeunes et renforçant l'accès à la qualification des demandeurs d'emplois et des publics les plus éloignés du marché du travail.

Ainsi, conformément à l'article 2 du décret 2021-1884 du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens pour la période 2021-2027, il convient de demander le maintien du statut d'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale FSE+ afin de permettre à la Collectivité de renforcer l'effort d'accompagnement vers la qualification et l'emploi des publics prioritaires que sont les étudiants, les jeunes NEET, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires des minimas sociaux, etc.

Une nouvelle demande de subvention globale doit ainsi être présentée au titre du volet *formation professionnelle* intégré au Programme national FSE+ 2021-2027 placé sous l'autorité de gestion de la DGEFP et décliné dans un document stratégique régional de mise en œuvre (DSRMO) pour la Guadeloupe et Saint Martin.

Il s'agit pour la Collectivité de déposer cette demande de subvention globale pour la période 2021-2027 au titre des priorités 2 et 3 ainsi que de la priorité dédiée à l'allocation de compensation des surcoûts liés à l'ultra périphérie (AS RUP) du Programme national FSE+ 2021-2027, ce qui représente un volume de crédits FSE+ de 15 100 000 € sur un programme total de 17 764 705,87 €.



Les priorités thématiques sont retracées dans le tableau porté ci-dessous :

| PRIORITE FSE+<br>2021-2027   | COUT TOTAL             | PARTICIPATION<br>FSE<br>(85%) | CONTREPARTIE<br>NATIONALE<br>(15%) |
|--|------------------------|-------------------------------|------------------------------------|
| <b>Priorité 2.</b><br>Renforcer l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative  | 5 031 828,23€          | 4 277 054,00€                 | 754 774,23€                        |
| <b>Priorité 3.</b><br>Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations | 9 823 529,41€          | 8 350 000 €                   | 1 473 529,41€                      |
| <b>Priorité AS RUP FSE+.</b>   | 2 909 348,23€          | 15 100 000,00 €               | 436 402,23€                        |
|  | <b>17 764 705,87 €</b> | <b>10 315 700,00 €</b>        | <b>2 664 705,87€</b>               |

Sur le plan opérationnel, la reconduction du statut d'organisme intermédiaire nécessitera le renforcement des services dédiés à la gestion de cette subvention globale.

En effet, conformément aux recommandations de la Commission interministérielle de coordination et de contrôle (CICC) pour la période de programmation 2021-2027, une séparation fonctionnelle devra être assurée entre les agents en charge de l'instruction et les contrôleurs de 1<sup>er</sup> niveau au sein de la Direction des fonds européens et des politiques contractuelles.

Cette nouvelle architecture organisationnelle nécessitera le recrutement de 2 à 3 instructeurs/gestionnaires supplémentaires.

Le Conseil exécutif décide, d'autoriser le Président du Conseil territorial à déposer auprès du Préfet de région Guadeloupe un dossier de demande de « subvention globale », pour un montant total de crédits d'intervention FSE+ sollicité de 15 100 000 € sur la période 2021-2027, pour des dispositifs relevant de trois priorités du Programme opérationnel national FSE+.

## **2. Demande de subvention globale FEDER au titre de la programmation 2021-2027**

La Collectivité de Saint Martin a été désignée organisme intermédiaire gestionnaire de subvention globale, par le Préfet de région Guadeloupe en juin 2015, et gère depuis cette date une enveloppe FSE de 15 M€ dédiée au cofinancement des dispositifs relevant de deux axes prioritaires du Programme Opérationnel FEDER-FSE Guadeloupe et Saint Martin 2014-2020.

Ces axes prioritaires gérés par la Collectivité ont permis de soutenir des actions portées par les acteurs publics et privés, facilitant l'accès à l'emploi des jeunes et renforçant l'accès à la qualification des demandeurs d'emplois et des publics les plus éloignés du marché du travail.

Afin de permettre aux fonds européens de contribuer à la mise en œuvre de la stratégie territoriale de développement économique qui sera définie sur la mandature 2022-2027 et de renforcer les mesures de soutien au tissu économique local, il convient pour la collectivité de se positionner en tant qu'organisme intermédiaire gestionnaire d'une subvention globale FEDER au titre de la programmation 2021-2027.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret 2021-1884 du 29 décembre 2021 relatif à la gestion des programmes européens pour la période 2021-2027, il s'agit pour la Collectivité de déposer une demande de subvention globale FEDER pour la période 2021-2027 au titre de la priorité thématique 1 « *Développer une économie régionale innovante et compétitive par la création d'un environnement propice au développement de la recherche sur la biodiversité caribéenne, la consolidation du tissu entrepreneurial local et le soutien à l'innovation sur le territoire* » du futur Programme Opérationnel FEDER Etat Saint Martin 2021-2027.

La priorité thématique n°1 est retracée dans le tableau ci-dessous qui reprend les 4 grandes priorités retenues pour la programmation FEDER de la période 2021-2027.

| Priorité n°  | PRIORITE FEDER 2021-2027   | Maquette FEDER |
|--------------|--|----------------|
| 1            | « <b>Développer une économie régionale innovante et compétitive</b> par la création d'un environnement propice au développement de la recherche sur la biodiversité caribéenne, la consolidation du tissu entrepreneurial local et le soutien à l'innovation sur le territoire »                   | 17,2 M€        |
| 2            | « <b>Promouvoir un territoire régional vert</b> via une gestion économe et plus efficiente des ressources favorisant l'économie circulaire et les énergies propres, la prévention et la gestion des risques naturels ainsi que la restauration, protection et la valorisation de la biodiversité » | 20,47 M€       |
| 3            | « <b>Doter le territoire d'infrastructures modernes pour une société inclusive</b> »   | 11,32 M€       |
| 4            | <b>AS RUP</b><br>« <b>Assurer la montée en gamme et le développement d'infrastructures de transport compétitives</b> »   | 7,3 M€         |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>58,8 M€</b> |

Sur le plan opérationnel, la gestion d'une subvention globale FEDER sur la période 2021-2027 nécessitera le renforcement des services dédiés au sein de la Direction des fonds européens et des politiques contractuelles.

En effet, conformément aux recommandations de la Commission interministérielle de coordination et de contrôle (CICC) pour la période de programmation 2021-2027, une séparation fonctionnelle devra être assurée entre les agents en charge de l'instruction et les contrôleurs de 1<sup>er</sup> niveau au sein des services gestionnaires.

Le Conseil exécutif décide d'autoriser le Président du Conseil territorial à déposer auprès du Préfet de région Guadeloupe, un dossier de demande de « subvention globale » pour un montant total de crédits d'intervention FEDER sollicité de 17 210 000 €, sur la période 2021-2027 au titre des dispositifs relevant de la priorité 1 « *Développer une économie régionale innovante et compétitive par la création d'un environnement propice au développement de la recherche sur la biodiversité caribéenne, la consolidation*



*du tissu entrepreneurial local et le soutien à l'innovation sur le territoire » du Programme opérationnel Etat FEDER Saint Martin 2021-2027.*

**3. Approbation et autorisation du Président à sélectionner un unique prestataire de services dans le cadre de l'hébergement de forces de la gendarmerie nationale et des sapeurs-pompiers de Saint-Martin.**

Le pont de Sandy Ground a fait l'objet de travaux de réfection du 23 juin au 3 juillet 2022. Du vendredi 24 juin à 18h30 au lundi 27 juin à 5h00, la circulation routière n'était autorisée qu'aux piétons et deux roues.

Ces dates ont été conditionnées par le respect du calendrier des travaux et en l'absence de tout phénomène météorologique entraînant la suspension desdits travaux.

Afin de permettre un maintien constant des conditions de sécurité des personnes et des biens, la Collectivité a proposé d'installer des forces de sécurité pour la durée des travaux évoquée plus haut.

Ces détachements ont permis d'assurer une présence permanente, 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 durant la semaine de fermeture.

Des véhicules respectifs d'intervention ont également été positionnés avec ces hommes.

Le quartier de Sandy-Ground et les Terres-Basses ne proposent que deux solutions d'hébergement spécialisé : on recense l'hôtel « la Samanna » et l'hôtel « Hommage » ex-Mercure. Le premier est un hôtel « resort » n'offrant que des villas haut de gamme, présentant une tarification manifestement exorbitante. Le second est un hôtel qui a plusieurs fois été mobilisé, tant à l'occasion des précédents travaux réalisés sur le pont en 2021 que lors d'annulation de vols où les touristes s'y retrouvent hébergés pour une ou plusieurs nuits.

C'est donc vers le prestataire « Hommage » que des négociations ont été conduites pour disposer des moyens de mener à bien la mission des sapeurs-pompiers et des gendarmes. L'hôtel offre, de surcroît, un parking sécurisé dédié où ont été stockés les véhicules d'intervention, et un accès à une plage où des engins nautiques pouvaient être entreposés pour un déplacement par voie nautique.

Le Conseil exécutif décide d'approuver et d'autoriser le Président à ne sélectionner que le seul prestataire de services – hôtel Hommage.

**4. Examen des demandes d'utilisation ou d'occupation du sol.**

Le Conseil Exécutif, décide d'entériner les avis du service de l'urbanisme relatifs aux demandes d'utilisation ou d'occupation du sol et ajourne un dossier.

## **5. Signature du Marché de nettoyage des voies publiques sur le territoire de la Collectivité de Saint-Martin.**

En application de l'article L2113-10 du Code de la commande publique, le présent marché est alloué en 4 lots :

- Lot 1 : Nettoyage des voies publiques du Quartier 1, Orléans,
- Lot 2 : Nettoyage des voies publiques du Quartier 2, Grand-Case,
- Lot 3 : Nettoyage des voies publiques du Quartier 3, Marigot,
- Lot 4 : Nettoyage des voies publiques du Quartier 4, Sandy-Ground,

Chaque lot est mono-attributaire. Ce marché a fait l'objet d'une procédure formalisée, Appel d'Offres Ouvert, dans les conditions suivantes :

Publications :

- BOAMP Avis N° 22 -10176 publié le 21 janvier 2022
- JOUE N° 2022/S 016 – 038445 du 24 janvier 2022
- Le Pélican N° 3842 du 26 janvier 2022
- Mise en ligne sur Profil Acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr)

La date limite de remise des offres était fixée au 24 février 2022 à 12h00.

Trois offres ont été déposées et analysées. La commission d'appel d'offres de la Collectivité de Saint-Martin s'est valablement réunie le 14 juin 2022 pour attribuer ce marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de sélection qui étaient les suivants :

- La note en fonction du prix total HT proposé au DQE (Détail Quantitatif Estimatif)
- La mise en œuvre de l'insertion sociale et des actions formation
- Les moyens mis en œuvre et modalités d'intervention envisagées

A l'issue de l'analyse des offres, le classement et le choix de l'attributaire sont fondés sur :

- son offre économiquement la plus avantageuse
- sa disposition d'équipes expérimentées et des équipements adaptés à la prestation demandée.
- ses caractéristiques de la réalisation de la prestation claires.
- son descriptif de la prestation explicitement détaillé
- son engagement social, et la mise en place des formations visant un bon retour dans le marché du travail.
- sa démarche grâce au prix proposé et à l'organisation de la structure.

Le conseil exécutif décide d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres afin d'attribuer le marché pour le nettoyage des voies publiques de la Collectivité de Saint Martin, marché comprenant 4 lots à : SOCIETE DORMOY LEWIS.



6. **Avis sur la demande d'agrément fiscal présentée par la SAS CAJOU 21 pour le compte de la SAS VERDE SXM, déposée en vue de bénéficier de la réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs neufs réalisés en outre-mer prévue par les dispositions de l'article 199 undecies B du Code général des impôts national.**

Une demande d'agrément fiscal visant les SAS CAJOU 21 et SAS VERDE SXM a été déposée en vue d'obtenir, dans le cadre des dispositions prévues par l'article 199 undecies B du code général des impôts « national », le bénéfice d'une réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs neufs à réaliser à Saint-Martin.

Les contribuables *domiciliés en France (et non pas à Saint-Martin)* peuvent en effet bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à raison des investissements productifs neufs qu'ils réalisent dans les « départements d'outre-mer », à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, à Saint-Martin, Saint-Barthélemy, et dans les îles Wallis-et-Futuna.

Tel est le cas de la société SAS CAJOU 21 (société de portage de l'investissement), domiciliée en Martinique (donc dans un « DOM », relevant ainsi du code général des impôts national).

En outre, on rappellera qu'en vertu des dispositions du VI- dudit article 199 undecies B, ce dispositif national d'aide fiscale à l'investissement (appelé « défiscalisation ») est applicable, à Saint-Martin, aux investissements mis en service jusqu'au 31 décembre 2025.

Conformément au 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> alinéas de l'article 6353-5 du code général des collectivités territoriales créé par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007, le conseil exécutif est consulté par le ministre chargé de l'outre-mer ou le représentant de l'Etat sur les « *décisions portant agrément des opérations d'investissement ouvrant droit à déduction fiscale, prises par les autorités de l'Etat dans le cadre des dispositions législatives relatives aux mesures fiscales de soutien à l'économie* ».

Le Conseil exécutif a, en l'espèce, été saisi le 31 Mai 2022 par le représentant de l'Etat, et ce pour rendre un avis dans un délai de 30 jours sur ce projet d'opération d'investissement. Soit, au plus tard, le 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

Créée en 2011, la société VERDE SXM assure la gestion de l'ensemble des déchets de la partie française de Saint-Martin. VERDE SXM est prestataire, pour le compte de la Collectivité d'Outre-Mer (COM) de Saint-Martin, d'un contrat de traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, déchets verts, encombrants, ...) sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) appartenant à cette Collectivité, avec une attention particulière pour la valorisation des fractions organiques ou recyclables. VERDE SXM gère en outre deux autres marchés pour le compte de la Collectivité, le marché de traitement des VHU et ferrailles et le marché de traitement des Emballages ménagers recyclables. Ces marchés complètent l'offre de services de la Collectivité.

Par ailleurs, VERDE SXM gère, en propre, l'Ecosite de Recyclage-Valorisation mis en place en 2008 pour fournir un service à l'ensemble des professionnels de l'île.

Le présent projet d'investissements porte sur l'acquisition d'une pelle équipée d'une pince, d'un compacteur et d'une chargeuse sur chenilles qui seront exploités à Saint-Martin par la société VERDE SXM pendant une durée minimale de 7 ans à compter de leur mise en service.

Ce programme mobilier en extension d'activité représente une somme totale de **1.032.440 Euros HT** (1.032.440 Euros TTC) avec une mise en service prévue en Août 2022.

Ce programme permettra ainsi à la société VERDE SXM d'assurer l'extension de ses activités. Et ce, dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets définie en accord avec la Collectivité de Saint-Martin et en accord avec le Plan Territorial de Prévention et de Gestion des déchets, adopté par le CT le 1<sup>er</sup> Juillet 2021, et actuellement en fin de rédaction. Il lui permettra également de garantir sa pérennité et sa compétitivité, tout en maintenant les emplois existants.

Afin de réduire au mieux le coût de cet investissement, la société VERDE SXM a choisi une solution de financement alliant :

- ✓ Le recours au bénéfice des dispositions d'incitation fiscale à l'investissement Outre-Mer, telles que définies dans l'article 199 undecies B du code général des impôts ;
- ✓ Le recours à un financement bancaire à moyen terme ;
- ✓ Des ressources propres provenant de l'exploitant.

La société VERDE SXM s'est engagée, dans le cadre de l'instruction de ce dossier, à produire l'ensemble des éléments complémentaires nécessaires à l'examen des enjeux de cette opération en termes de développement économique pour Saint-Martin et plus généralement l'ensemble des renseignements complémentaires demandés relatifs à l'application de l'article 199 undecies B du CGI.

Les quantités substantielles de déchets générées à la suite du passage du cyclone IRMA le 6 septembre 2017 les ont amenés à adapter plusieurs de leurs ateliers. Cependant, en accord avec la Collectivité et les Services délégués de la Préfecture, VERDE SXM a maintenu la gestion des différents types de déchets dans le strict cadre de la réglementation et des contrats en vigueur. Quelques points ont fait l'objet de demandes spécifiques pour tenir compte des augmentations importantes d'entrées.

Les dégâts occasionnés par le cyclone sur le matériel ont été assez graves pour les obliger à réinvestir largement dans du matériel, soit d'occasion soit neuf, en vue d'assurer le service. De même, VERDE SXM a dû prendre du personnel supplémentaire en intérim ou en CDD. Des prestations de terrassement et de gestion complémentaire des déchets ont été commandées à des confrères locaux.

Cet afflux de déchets s'est traduit par une forte augmentation du chiffre d'affaires. Les effets d'échelle permettent, en première approche, de dégager un résultat net avant impôt supérieur à l'habitude. Les investissements en matériel ont été réalisés (i) pour leur permettre de gérer les afflux de déchets produits à la suite du passage du cyclone IRMA mais aussi (ii) pour renouveler "normalement" un parc vieillissant en fin de contrat avec la COM de Saint-Martin. Cet organisme étant leur principal client avec près des deux tiers de leur chiffre d'affaires, VERDE SXM attendait le renouvellement du marché, le 23 août 2017, pour rénover leur outil. C'est ainsi près de 900 000 € de matériel qui a été commandé depuis fin septembre 2017.

Le présent projet d'investissement porte sur l'acquisition de trois engins de chantier :

- Une pelle hydraulique avec pince,



- Un compacteur à déchets,
- Et une chargeuse sur chenilles.

Ces trois engins seront exploités par la société VERDE-SXM à Saint-Martin pendant une durée minimum de 7 ans à compter de leur mise en service.

Les investissements qui ouvrent droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 199 undecies B du code général des impôts national s'entendent, d'une manière générale, d'immobilisations productives neuves, corporelles et amortissables. En l'occurrence, le projet d'investissement rentre dans ce cadre et concerne des actifs corporels se rapportant à l'extension des capacités d'un établissement existant (VERDE SXM).

Il s'agit, en l'occurrence, d'investissements initiaux, non concernés par la notion de remplacement puisqu'il s'agit d'investissements productifs neufs venant compléter le parc actuellement exploité.

Le cout de revient provisionnel de l'investissement s'élève à 1.032.440 EUR H.T.

Le Conseil exécutif, décide d'émettre un avis favorable à la demande d'agrément fiscal visant les SAS CAJOU 21 en qualité de société de portage et VERDE SXM en qualité d'exploitant.

## **7. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE POUR L'ANNEE 2022 – APPROBATION DE LA VENTILATION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

L'article 1 de la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, fixant les principes de la nouvelle politique de la ville, définit cette dernière comme : « *une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale, locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants.* »

Ainsi, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) sur le territoire de Saint-Martin sont au nombre de deux : Sandy Ground et Quartier d'Orléans (cf. décret 2014-1751 du 30 décembre 2014). Environ un quart de la population saint-martinoise relève donc de la politique de la Ville.

Cette politique de proximité, par nature transversale, est fondée sur trois piliers : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain et le développement de l'activité économique et de l'emploi.

Le contrat de ville 2015-2020 de Saint-Martin, modifié par avenant le 3 décembre 2021 et prorogeant ce dernier jusqu'en fin 2023, reprend cette architecture en l'adaptant aux besoins locaux identifiés. Suite au diagnostic établi, six thématiques de travail ont été proposées :

- l'habitat et le cadre de vie,
- la santé,
- la scolarité, la réussite éducative, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative,
- l'accompagnement social, la formation et le développement économique,
- la sécurité et la prévention de la délinquance,
- l'enjeu de la gouvernance.

Lancé en janvier dernier, l'appel à projet du contrat de ville de Saint-Martin au titre de l'année 2022, a permis aux associations, intervenant tant au sein des QPV que des quartiers de veille active (QVA), de se positionner sur des actions répondant aux objectifs thématiques retenus dans le cadre du diagnostic.

Ainsi, plus de quatre-vingt associations ont répondu et ont déposé quatre-vingt-onze dossiers au total. Ces derniers ont fait l'objet d'une instruction conjointe avec l'Etat et les différents partenaires, financeurs et signataires du contrat de ville, dans le cadre de comités techniques. Par ailleurs, le comité de pilotage s'est tenu le mercredi 8 juin dernier.

Pour l'année 2022, soixante-quatre projets ont été retenus et seront financés par l'Etat et/ou la COM, à hauteur de 604 500 €. La COM finance un peu plus de la moitié de ce total, avec 311 500 €.

Voici les propositions d'attribution :

|    | Structure   | Projet   | Thématique                      | ETAT        | COM         |
|----|---|--|---------------------------------|-------------|-------------|
| 1  | ABC INTERSPORTS   | BOXING TOUR SAINT-MARTIN<br>QVA QPV  | Sport                           | 7 000,00 €  | 10 000,00 € |
| 2  | ACCOLADE CARAIBES   | PRISE EN CHARGE DES PPSMJ<br>ORIGINAIRES DE SAINT-MARTIN   | Prévention de<br>la délinquance | 0,00 €      | 15 000,00 € |
| 3  | ACED  | Jeunes au service des anciens et<br>des personnes à mobilité réduite<br>(JADA)   | Social                          | 3 000,00 €  | 0,00 €      |
| 4  | AIDES   | The only way to stop HIV is you, is<br>us! (le seul moyen de stopper le<br>VIH c'est vous, c'est nous)   | Social                          | 10 000,00 € | 15 000,00 € |
| 5  | ALEFPA - CHRS LE<br>MANTEAU                                       | EPICERIE SOLIDAIRE<br>ITINERANTE   | Social                          | 15 000,00 € | 0,00 €      |
| 6  |   | Laverie solidaire  | Social                          | 0,00 €      | 15 000,00 € |
| 7  |   | BUS SOLIDAIRE  | Social                          | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 8  | ARIANA  | Programme éducatif, artistique et<br>citoyen « MIX'ART ST MARTIN<br>2022 »   | Culture                         | 7 000,00 €  | 10 000,00 € |
| 9  | AS DU COLLÈGE MONT<br>DES ACCORDS                                 | Poursuite de l'aménagement et de<br>la sécurisation de la base nautique  | Sport                           | 8 000,00 €  | 0,00 €      |
| 10 | ASSO NATIONALE<br>COMPAGNONS<br>BATISSEURS                        | BRICOBUS SOLIDAIRE   | Social                          | 5 000,00 €  | 0,00 €      |
| 11 |   | Ateliers de Quartier et Chantiers<br>adaptation en QPV et QVA  | Social                          | 45 000,00 € | 0,00 €      |
| 12 | ASSOCIATION MEDIA<br>SCOLAIRE SXM                                 | Radio du collège Mont des accords  | Culture                         | 5 000,00 €  | 0,00 €      |
| 13 | ASSOCIATION<br>NUMÉRIQUE ET<br>INNOVATION SOCIALE<br>SAINT-MARTIN | Étude de préfiguration d'un<br>incubateur de l'ESS pour soutenir le<br>développement de l'entrepreneuriat  | Economique                      | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 14 |   | Actions de dynamisation de<br>quartiers et insertion<br>professionnelle ONE LOVE TV  | Culture<br>Economique           | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 15 |   | Remobilisation scolaire des<br>décrocheurs issus des QPV et QVA<br>à travers la création d'ateliers en<br>développement de jeu vidéos<br>fondés sur des principes<br>motivationnels et de réussite | Jeunesse<br>Economique          | 0,00 €      | 0,00 €      |



|    |  |  |   |             |             |
|----|--|--|---|-------------|-------------|
| 16 | <b>ASSOCIATION SAINT-MARTINOISE DE SENSIBILISATION AUX METIERS DE BOUCHE</b> | Atelier Métier de la Bouche  | Formation professionnelle                                 | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 17 | <b>ASSOCIATION SPORTIVE DE MARIGOT</b>                                       | Favoriser l'insertion sociale et éducative des enfants et des jeunes habitant les quartiers prioritaires de la politique de la ville | Sport   | 1 000,00 €  | 3 000,00 €  |
| 18 | <b>ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE SAINT-LOUIS STARS</b>                  | ADDING VALUE TO LIFE THROUGH SPORTS  | Sport   | 0,00 €      | 1 000,00 €  |
| 19 | <b>AUTO-ECOLE ASSOCIATIVE EVANYA</b>   | Action de Formation et de Sensibilisation des bases de l'enseignement à la conduite, Permis de conduire à 700€                       | Formation professionnelle<br>Prévention de la délinquance | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 20 |  | MISE A DISPOSITION D'UN SIMULATEUR DE CONDUITE   | Prévention de la délinquance                              | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 21 | <b>CARIBBEAN KARATÉ OYAMA</b>  | Animations sportives de nature à Saint Martin  | Sport   | 0,00 €      | 6 000,00 €  |
| 22 | <b>CLUB NAUTIQUE DE SAINT-MARTIN</b>   | DAPA (Découverte des Activités de Plein Air)   | Sport   | 0,00 €      | 10 000,00 € |
| 23 | <b>CROIX ROUGE FRANCAISE</b>   | Equipe Mobile d'Intervention Sociale Santé   | Social  | 8 000,00 €  | 20 000,00 € |
| 24 |  | Espace Santé Jeunes  | Social<br>Jeunesse  | 15 000,00 € | 0,00 €      |
| 25 | <b>FIVE B</b>  | SANDY DAYS FAMILY  | Jeunesse  | 1 500,00 €  | 1 500,00 €  |
| 26 |  | B KASAL  | Sport   | 2 000,00 €  | 2 000,00 €  |
| 27 |  | B TRIP IN SANDY DAYS SUMMER  | Jeunesse  | 0,00 €      | 2 000,00 €  |
| 28 | <b>ISLAND VIBES SXM</b>  | ISLAND VIBES SXM   | Economique  | 1 500,00 €  | 5 000,00 €  |
| 29 | <b>JEAN ROSTAND</b>  | ACCOMPAGEMENT A LA CREATION D'ACTIVITES  | Economique  | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 30 |  | SECURITE ROUTIERE  | Prévention de la délinquance                              | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 31 | <b>LA COURONNE ESPACE INTERGENERATIONNEL</b>                                 | BIEN VIEILLIR CHEZ SOI   | Social  | 5 000,00 €  | 10 000,00 € |
| 32 | <b>LE CHEMIN DE LA JEUNESSE</b>  | TENDONS LA MAIN A NOS JEUNES   | Jeunesse  | 0,00 €      | 8 000,00 €  |
| 33 | <b>LE PLAISIR DE PARTAGER</b>  | Le plaisir de partager   | Social  | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 34 |  | PROMO ARTISANAT  | Economique<br>Formation professionnelle                   | 1 000,00 €  | 0,00 €      |
| 35 |  | Fit Boss   | Economique  | 0,00 €      | 0,00 €      |

|    |   |   |                          |             |             |
|----|---|---|--------------------------|-------------|-------------|
| 36 | LES CAVALIERS SXM   | RANCH CENTRE DE LOISIRS ET DE TOURISME EQUESTRES                          | Sport Economique         | 3 000,00 €  | 0,00 €      |
| 37 | LES FRUITS DE MER   | MUSÉCOLE 3  | Culture Environnement    | 15 000,00 € | 7 000,00 €  |
| 38 | LES MIOCHES CARMONT   | Apprendre sans limites V2   | Jeunesse                 | 5 000,00 €  | 7 000,00 €  |
| 39 |   | Actions éducatives, artistiques et sensorielles                           | Jeunesse                 | 5 000,00 €  | 7 000,00 €  |
| 40 | LES PRÉCIEUX ARC-ENCIEL   | Education à travers l'art   | Culture                  | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 41 | MAM LES MINIS PIRATES   | Accueil des jeunes enfants de 0 à 3 ans                                   | Social                   | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 42 | METIMER   | Apprentissage de la navigation  | Jeunesse Economique      | 2 000,00 €  | 4 000,00 €  |
| 43 |   | Sea Discovery Day   | Jeunesse Economique      | 3 000,00 €  | 3 000,00 €  |
| 44 |   | Sorties Baleines  | Jeunesse Economique      | 3 000,00 €  | 5 000,00 €  |
| 45 | MISSION GLOBAL ASSOCIATION POUR L'INSERTION SOCIALES DES JEUNES | Mentorat pour les Jeunes Hommes Impliqués dans la Violence Domestique     | Social                   | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 46 |   | Peace Conference  | Social                   | 0,00 €      | 5 000,00 €  |
| 47 | NATURE IS THE KEY WELLNESS ENTERTAINMENT AND SOLIDARITY         | DES CLES POUR UNE JEUNESSE ACTIVE   | Jeunesse                 | 3 000,00 €  | 3 000,00 €  |
| 48 |   | DES CLES POUR LA JEUNESSE DE SANDY GROUND/SPORT ET FAMILLE                | Jeunesse                 | 4 000,00 €  | 4 000,00 €  |
| 49 |   | DES CLES POUR UN ACCES AU NUMERIQUE A SANDY GROUND                        | Jeunesse                 | 2 000,00 €  | 2 000,00 €  |
| 50 |   | NATURE C'EST LA CLE : TOUS ENSEMBLE POUR LA JEUNESSE                      | Jeunesse                 | 5 000,00 €  | 5 000,00 €  |
| 51 | ORLEANS ATTACKERS FOOTBALL CLUB                                 | Centre Formation Football   | Sport                    | 1 000,00 €  | 0,00 €      |
| 52 | ORLEANS BOXING CLUB DE SAINT MARTIN                             | ORLEANS BOXING CLUB SXM   | Sport                    | 3 000,00 €  | 0,00 €      |
| 53 | OVE CARAIBES  | Beautification project - programme 2022-2023                              | Environnement Economique | 8 000,00 €  | 5 000,00 €  |
| 54 |   | Creative lab  | Jeunesse Economique      | 10 000,00 € | 10 000,00 € |
| 55 | PIERRE JEFF   | JEUNE SPORTIF KARICULTUREL TOURNOIS LE PLAISIR DU VOLLEY BALL             | Sport                    | 1 000,00 €  | 0,00 €      |
| 56 | REPIT SOLIDARITE INSERTION                                      | DEVELOPPEMENT AGRO TOURISME DANS LE QUARTIER                              | Social                   | 0,00 €      | 0,00 €      |
| 57 | RESILIENT WOMAN   | Ecole des parents : soutien à la parentalité                              | Social                   | 1 000,00 €  | 0,00 €      |
| 58 |   | Maman en devenir : Soutien aux jeunes mères                               | Social                   | 1 000,00 €  | 0,00 €      |
| 59 |   | Un Ordi pour tous : Découverte ou remise à niveau de l'outil informatique | Social                   | 1 000,00 €  | 5 000,00 €  |
| 60 | SAINT MARTIN SANTÉ  | LE MOBI SPORT   | Sport                    | 5 000,00 €  | 10 000,00 € |



|                  |   |   |  |                     |                     |
|------------------|---|---|--|---------------------|---------------------|
| 61               | <b>SAINT-MARTIN ET SINT MAARTEN : L'ALLIANCE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ</b> | Soutien individualisé et accompagnement à l'autonomie   | Social   | 2 000,00 €          | 3 000,00 €          |
| 62               |   | Hébergement solidaire   | Social   | 2 000,00 €          | 0,00 €              |
| 63               | <b>SANDY GROUND ON THE MOVE INSERTION</b>                               | AU COEUR DE L'ENVIRONNEMENT   | Environnement  | 5 000,00 €          | 0,00 €              |
| 64               | <b>SÉCURITÉ ROUTIÈRE SXM</b>  | Sécurité, formation et prévention de la délinquance à Saint Martin 97150  | Prévention de la délinquance                           | 15 000,00 €         | 20 000,00 €         |
| 65               | <b>SEM TA ROUTE</b>   | Centre Social de QUARTIER d'ORLEANS   | Jeunesse Social  | 15 000,00 €         | 20 000,00 €         |
| 66               |   | Création d'un espace d'activités physiques et artistiques   | Culture  | 5 000,00 €          | 5 000,00 €          |
| 67               |   | Mobilité du quartier  | Jeunesse Social  | 0,00 €              | 0,00 €              |
| 68               | <b>SOLEIL KARAIB</b>  | FAN DAYS  | Culture  | 0,00 €              | 0,00 €              |
| 69               |   | LES VOIX DES ÎLES DU NORD   | Culture  | 1 000,00 €          | 0,00 €              |
| 70               |   | SOIREE DES AÎNES  | Social   | 1 000,00 €          | 0,00 €              |
| 71               | <b>SOUALIGA EDUCATION ASSOCIATION</b>                                   | EDUC 'CAMP  | Jeunesse   | 0,00 €              | 5 000,00 €          |
| 72               | <b>SPEEDY PLUS</b>  | Anim' Sandy Ground  | Sport  | 0,00 €              | 5 000,00 €          |
| 73               |   | Anim QUARTIER d'ORLEANS   | Sport  | 0,00 €              | 5 000,00 €          |
| 74               |   | HOLI BASKET - BALL TOUR   | Sport  | 0,00 €              | 5 000,00 €          |
| 75               |   | La famille. Relations inter générationnelles orientées vers le lien social  | Social   | 2 000,00 €          | 2 000,00 €          |
| 76               |   | Les Olympiades de Quartier d'Orléans  | Sport  | 3 000,00 €          | 4 000,00 €          |
| 77               | <b>SXM INNOVATION</b>   | INNOVER POUR DURER  | Environnement  | 0,00 €              | 0,00 €              |
| 78               |   | MAISON DE LA FAMILLE  | Jeunesse   | 0,00 €              | 0,00 €              |
| 79               | <b>SXM LOISIRS SERVICES</b>   | Éduc'anim pour tous.  | Jeunesse   | 3 000,00 €          | 0,00 €              |
| 80               | <b>SXM SPORT EVASION</b>  | Sport Evasion Intergénérationnel  | Sport  | 0,00 €              | 0,00 €              |
| 81               | <b>SXMVOICES</b>  | SXMVOICES   | Culture  | 2 000,00 €          | 2 000,00 €          |
| 82               | <b>TITI MOTO ASSOCIATION</b>  | ATELIER AUTO MOTO'  | Prévention de la délinquance Formation professionnelle | 2 000,00 €          | 5 000,00 €          |
| 83               | <b>TOURNESOL</b>  | L'activité sportive comme vecteur de socialisation et de prévention de sa santé chez les jeunes et jeunes adultes et adultes en situation de handicap | Social   | 10 000,00 €         | 15 000,00 €         |
| 84               | <b>TOUS A L'O</b>   | J'apprends à nager  | Sport  | 4 000,00 €          | 0,00 €              |
|                  |   |   |  | <b>293 000,00 €</b> | <b>311 500,00 €</b> |
| <b>TOTAL (1)</b> |   |   |  | <b>604 500,00 €</b> |                     |

Pour précision, les principaux motifs de refus de financement ont été les suivants :

- *Financement déjà acquis sur une autre ligne budgétaire (droit commun vie associative pour la COM et quartier d'été pour l'Etat),*
- *pas d'actions spécifiques sur les QPV, manque de structuration de l'association,*
- *absence d'agrément ACM (accueil collectif de mineurs),*
- *projets financés en 2020-2021 : non-utilisation de la subvention allouée ou non transmission des comptes-rendus, etc.*

Par ailleurs, depuis 2020, nous avons également conclu des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens (CPOM) signées avec trois associations : Association pour le Droit à l'Initiative Economique – ADIE, Trait d'Union France Victimes et COBRACED.

Depuis, 2021, nous avons aussi pu signer une CPOM avec l'association Initiative Saint-Martin Active – ISMA.

A noter que les associations sous CPOM et le programme de réussite éducative – PRE feront, pour leur part, l'objet de délibérations spécifiques.

|                  | Structure                           | Projet  | Thématique | ETAT                | COM                 |
|------------------|-------------------------------------|---|------------|---------------------|---------------------|
| 1                | ADIE                                | Accompagnement et financement des porteurs de projet de création et de développement d'entreprise | Economique | 30 000,00 €         | 35 000,00 €         |
| 2                | AS COBRACED                         | Bibliothèque Pour Tous  | Jeunesse   | 30 000,00 €         | 30 000,00 €         |
| 3                |                                     | PROJET SYMBIOSE   | Jeunesse   | 40 000,00 €         | 40 000,00 €         |
| 4                |                                     | GO FOR IT   | Jeunesse   | 2 000,00 €          | 0,00 €              |
| 5                | COLLEGE MONT DES ACCORDS            | PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE   | Jeunesse   | 30 000,00 €         | 20 000,00 €         |
| 6                | INITIATIVE SAINT MARTIN ACTIVE      | Dispositif d'amorçage de projets dans les quartiers   | Economique | 25 000,00 €         | 15 000,00 €         |
| 7                | TRAIT D'UNION - FRANCE VICTIMES 978 | Permanences MSAP  | Social     | 30 000,00 €         | 25 000,00 €         |
|                  |                                     |   |            | <b>187 000,00 €</b> | <b>165 000,00 €</b> |
| <b>TOTAL (2)</b> |                                     |   |            | <b>352 000,00 €</b> |                     |

Le conseil exécutif, décide d'approuver l'attribution des subventions aux associations de la liste ci-dessous pour l'année 2022, pour un montant de 311 500 euros.

#### **8. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'EPL E COLLEGE MONT DES ACCORDS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE – APPEL A PROJETS POLITIQUE DE LA VILLE 2022**

Le programme de réussite éducative – PRE a été créé par la loi de programmation n°2005-32 du 18 janvier 2005 pour la cohésion sociale.

Il s'adresse à des enfants de 2 à 18 ans et à leurs familles. Il propose une approche globale des problématiques d'un enfant, repéré par l'école ou tout autre partenaire. Il vise la construction d'un parcours individualisé global d'accompagnement social et éducatif, dans le but de permettre à



l'enfant ou au jeune de surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à sa réussite scolaire et éducative.

Le PRE est un dispositif de la politique de la ville et constitue le support central du volet éducatif.

Ainsi, le contrat de ville 2015-2020 de Saint-Martin, modifié par avenant le 3 décembre 2021 et prorogeant ce dernier jusqu'en fin 2023, a établi six thématiques de travail, dont une s'intitule « la santé, la scolarité, la réussite éducative, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative ».

Le PRE concerne les familles qui vivent sur les Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) ou Quartier de Veille Active (QVA) ou qui sont scolarisés dans des établissements prioritaires, notamment en REP ou REP+ et dès lors qu'ils nécessitent des modes d'intervention plus individualisés.

Ce dispositif est porté et coordonné par l'éducation nationale, via l'Etablissement Public Local d'Enseignement du Collège Mont des Accords. Le Collège Mont des Accords perçoit tous les ans une subvention : (i) de l'Etat, via l'agence nationale de cohésion des territoires – ANCT et (ii) de la Collectivité, dans le cadre de la politique de la ville.

En 2021, 70 000 € de subvention ont été allouées pour financer 16 actions et toucher 145 bénéficiaires.

Pour 2022, les signataires et partenaires du contrat de ville, suite au comité de pilotage du mercredi 8 juin dernier ont décidé d'attribuer la somme globale de 50 000€, répartie comme tel :

| Structure porteuse              | Projets                             | Etat     | Collectivité   |
|---------------------------------|-------------------------------------|----------|----------------|
| <b>COLLEGE MONT DES ACCORDS</b> | Programme de réussite éducative PRE | 30 000 € | 20 000 €       |
| <b>TOTAL</b>                    |                                     |          | <b>50 000€</b> |

A noter, que l'enveloppe globale 2022 allouée sera complétée par les reliquats des années précédentes.

|                                   |                    |
|-----------------------------------|--------------------|
| Budget politique de la ville 2022 | 50 000,00 €        |
| Reliquat PRE21                    | 4 259,00 €         |
| Reliquats antérieurs              | 25 121,14 €        |
| <b>TOTAL à engager</b>            | <b>79 380,14 €</b> |

L'éducation nationale, en concertation avec la Préfecture et la Collectivité, dans le cadre de la politique de la ville, a lancé son appel à projets 2022 qui s'articule autour de quatre grandes priorités :

- Prévention et lutte contre le décrochage scolaire et l'illettrisme ;
- Soutien à la parentalité ;
- Prise en charge des élèves temporairement exclus ;

- Prise en charge des difficultés liées à la santé physique, mentale et au rythme de vie des écoliers et collégiens.

La réussite éducative, qui inclut la réussite scolaire, s'inscrit dans le champ plus large du développement de l'enfant. De nombreuses actions organisées hors de l'école, parfois en collaboration avec elle, y contribuent. C'est pour cette raison que les associations sont sollicitées pour proposer des interventions en partenariat avec l'équipe pluridisciplinaire de suivi – EPS et le coordonnateur du PRE, rattaché aux services de l'éducation nationale.

Après les réunions du comité technique du 10 juin 2022 et du comité de pilotage du 21 juin dernier, une répartition de la somme allouée, tenant compte de la mobilisation des reliquats des années précédentes, a pu être établie comme suit, entre les différentes demandes des associations et structures.

- 17 actions présentées ;
- 13 actions retenues.

| <b>Dotation PRE 2022</b> |                                   |  |                          |                           |
|--------------------------|-----------------------------------|--|--------------------------|---------------------------|
|                          | <b>Structure</b>                  | <b>Nom Action</b>  | <b>Dotation demandée</b> | <b>Subvention allouée</b> |
| 1                        | COBRACED                          | "Trait d'Union"  | 25 000,00 €              | 20 000,00 €               |
| 2                        | ALEFPA le Manteau de saint-Martin | "Accompagnement scolaire et activités éducatives"  | 15 000,00 €              | 10 000,00 €               |
| 3                        | TOURNESOL                         | "L'activité sportive comme vecteur de socialisation et de prévention de sa santé chez les jeunes et jeunes adultes en situation de handicap" | 12 000,00 €              | 5 500,00 €                |
| 4                        | TOURNESOL                         | "Groupes de paroles, d'échange et d'entraide entre parents"  | 3 000,00 €               | 2 000,00 €                |
| 5                        | SXM EXTREME RUNNERS               | Développer ou retrouver le goût à l'effort à Saint-Martin  | 7 998,40 €               | 1 500,00 €                |
| 6                        | GREENSTAR                         | "Agriculture éducative"  | 8 270,00 €               | 7 000,00 €                |
| 7                        | ASR SXM                           | « Remobilisation scolaire et inclusion sociale »   | 26 750,00 €              | 10 000,00 €               |
| 8                        | RESILIENT WOMAN                   | "Décrochage scolaire et parentalité"   | 8 000,00 €               | 4 000,00 €                |
| 9                        | SXM Loisirs services              | "Objectif réussite"  | 89 441,00 €              | 6 000,00 €                |
| 10                       | EDU CARIB                         | "Dispositif de coaching scolaire et coaching parentalité"  | - €                      | 5 000,00 €                |
| 11                       | OFFSET PRODUCTION                 | "Campus of expressive arts"  | - €                      | 3 000,00 €                |
| 12                       | SXM ZENITUDE                      | "Atelier communication - relaxation au lycée"  | 2 400,00                 | 1 500,00 €                |
| 13                       | SXM ZENITUDE                      | Atelier communication - relaxation" (5e SEGPA)   | 5 280,00€                | 1 500,00 €                |
| 14                       | Fond médico-social                | Prise en charge psychologique, orthophonique et sociale au cas par cas   | - €                      | 2 380,14 €                |
| 15                       | SAINT MARTIN DEMAIN               | "Camp arts créatifs caraïbes"  | 16 000,00 €              | 0,00 €                    |
| 16                       | SOUALIGA EDUCATION                | "éduc'camp"  | 16 000,00 €              | 0,00 €                    |
| 17                       | TEAM JEUNESSE CYCLISTE ORLEANS    | "Vélo vers l'excellence"   | 12 170,00 €              | 0,00 €                    |
|                          |                                   |  | <b>247 309,40 €</b>      | <b>79 380,14 €</b>        |

Le conseil exécutif, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'attribution d'une subvention de vingt mille euros (20 000€) à l'EPL du Collège Mont des Accords pour le Programme de Réussite Educative 2022.

## **7. Classement du Centr'hôtel dans la catégorie hôtel 2\*.**

Conformément aux dispositions des articles D 313-1 à D 313-14 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des hôtels, le Centr'hôtel sollicite un classement dans la catégorie « hôtel de tourisme » 2\*.

Conformément aux dispositions des articles D 313-5 et D 313-6 du code du tourisme, le Centr'hôtel a déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet IN AURIS
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 313-7, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « Centr'hôtel » sis 4 rue du Général De Gaulle, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « hôtel de tourisme » 2\*.
- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération.

## **8. Classement de l'Esmeralda dans la catégorie hôtel 4\*.**

Conformément aux dispositions des articles D 313-1 à D 313-14 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des hôtels, l'Esmeralda sollicite un classement dans la catégorie « hôtel de tourisme » 4\*.

Conformément aux dispositions des articles D 313-5 et D 313-6 du code du tourisme, l'Esmeralda a déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet Headlight
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 313-7, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « Esmeralda » sis 44 Baie Orientale, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « hôtel de tourisme » 4\*.
- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération.



#### **9. Classement du Grand Case Beach Club dans la catégorie hôtel 4\***

Conformément aux dispositions des articles D 313-1 à D 313-14 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des hôtels, le Grand Case Beach Club sollicite un classement dans la catégorie « hôtel de tourisme » 4\*.

Conformément aux dispositions des articles D 313-5 et D 313-6 du code du tourisme, le Grand Case Beach Club a déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet Headlight
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 313-7, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « Grand Case Beach Club » sis 21 rue de Petite Plage, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « hôtel de tourisme » 4\*.
- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération.

#### **10. Classement de la Plantation dans la catégorie hôtel 4\*.**

Conformément aux dispositions des articles D 313-1 à D 313-14 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des hôtels, la Plantation sollicite un classement dans la catégorie « hôtel de tourisme » 4\*.

Conformément aux dispositions des articles D 313-5 et D 313-6 du code du tourisme, la Plantation a déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet IN AURIS
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 313-7, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « La Plantation » sis 5 parc de la Baie Orientale, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « hôtel de tourisme » 4\*.
- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération.

### **11. Classement des Balcons d'Oyster Pond dans la catégorie résidence 3\*.**

Conformément aux dispositions des articles D 322-1 à D 322-9 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des résidences, les Balcons d'Oyster Pond sollicitent un classement dans la catégorie « résidence de tourisme » 3\*.

Conformément aux dispositions des articles D 322-3 et D 322-4 du code du tourisme, les Balcons d'Oyster Pond ont déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet In Auris
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 322-5, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « Les Balcons d'Oyster Pond » sis 15 avenue du Lagon Oyster Pond, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « résidence de tourisme » 3\*.
- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération.

### **12. Classement de l'Orient Beach hôtel dans la catégorie résidence 4\***

Conformément aux dispositions des articles D 322-1 à D 322-9 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des résidences, l'Orient Beach hôtel sollicite un classement dans la catégorie « résidence de tourisme » 4\*.

Conformément aux dispositions des articles D 322-3 et D 322-4 du code du tourisme, l'Orient Beach hôtel a déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet Headlight
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 322-5, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « Orient Beach hôtel » sis 115 Vanina Bay Parc de la Baie Orientale, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « résidence de tourisme » 4\*.
- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération.





### **13. Classement du Palm Court dans la catégorie résidence 4\*.**

Conformément aux dispositions des articles D 322-1 à D 322-9 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des résidences, le Palm Court sollicite un classement dans la catégorie « résidence de tourisme » 4\*.

Conformément aux dispositions des articles D 322-3 et D 322-4 du code du tourisme, le Palm Court a déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet Headlight
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 322-5, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « Palm Court » sis Parc de la Baie Orientale, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « résidence de tourisme » 4\*.
- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération

### **14. Classement de La Samanna dans la catégorie hôtel 5\***

Conformément aux dispositions des articles D 313-1 à D 313-14 du code du tourisme de Saint-Martin régissant le classement des hôtels, la Samanna sollicite un classement dans la catégorie « hôtel de tourisme » 5\*.

Conformément aux dispositions des articles D 313-5 et D 313-6 du code du tourisme, la Samanna a déposé un dossier comprenant l'ensemble des pièces justificatives demandées soit :

- Le formulaire de demande dûment rempli
- Le rapport d'audit favorable du cabinet Headlight
- La grille de contrôle
- L'attestation de visite

Conformément aux dispositions de l'article D 313-7, la commission de classement s'est réunie le 17 juin dernier et a émis un avis favorable.

Le Conseil Exécutif, décide :

- L'établissement d'hébergement « La Samanna » sis Les Terres Basses, 97150 SAINT-MARTIN est classé dans la catégorie « hôtel de tourisme » 5\*.

- Ce classement est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date de la présente délibération.

**6 Approbation de la candidature de la Collectivité de Saint-Martin à l'Appel à Projet "Plan France relance – Biodiversité" - Sollicitation d'une subvention de CENT SOIXANTE NEUF MILLE CINQ CENT EUROS (169 500 euros) auprès de l'Etat.**

La Collectivité de Saint-Martin s'est engagée depuis quelques temps sur un axe qui intègre les enjeux environnementaux au cœur de ses politiques publiques. Sur l'axe "patrimoine naturel", cet engagement s'est notamment traduit par :

- Le transfert de la gestion à la Collectivité de l'essentiel des étangs propriétés du Conservatoire du Littoral ;
- La confirmation de sa volonté de se doter d'une Agence Territoriale de la Biodiversité conformément aux possibilités offertes en la matière par l'Office Français de la Biodiversité

Ce cheminement vers une compétence environnementale assumée amène la Collectivité de Saint-martin à initier des interventions sur les sites dont elle est propriétaire et affichant des enjeux environnementaux au titre des habitats, des espèces menacées par un anthropisme très important, dans une volonté de reconquête de la biodiversité et de lutte contre les espèces exotiques invasives (EEE).

Le premier site identifié est celui de l'étang de Millrum à Grand Case. Cette zone humide a été identifiée lors de plusieurs visites par des écologues comme particulièrement riche et intéressante, elle est malheureusement soumise depuis 2018 au développement non maîtrisé d'une espèce exotique envahissante, récemment identifiée à Saint-Martin, le *Typha Domingensis* ou massette de Saint-Domingue qui menace l'équilibre du milieu et par conséquent son potentiel naturel.

Au regard de la richesse de ce patrimoine naturel, la Collectivité souhaite initier un projet de réhabilitation de la mare de Millrum.

Ce projet permettra tout d'abord de réhabiliter la mare de Millrum et en faire le premier site propriété de la Collectivité, géré par la Collectivité, à vocation environnementale et pédagogique en bénéficiant d'un transfert de compétences techniques

Une convention de partenariat a été signée entre la Collectivité de Saint-Martin et le Comité Français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) au travers de son Pôle Relais des Zones Humides Tropicales le 21 juin 2022. Cette convention va permettre à la Collectivité de Saint-Martin de disposer d'une expertise écologique fine sur le site de l'étang de Millrum et de préconisation de gestion.

Le PRZHT s'engage dans ce cadre à assumer :

- Un accompagnement technique et une expertise terrain adaptés aux attentes de la Collectivité de Saint-Martin
- Des préconisations spécifiques répondant aux besoins de restauration de la zone humide de Millrum
- Une analyse cartographique : contexte spatial du site (occupation du sol des bassins versants)
- Une valorisation nationale en tant qu'étude de cas dans le guide technique qui sera publié en fin de projet.

Pour sa part, la Collectivité de Saint-Martin, en tant que porteur de projet s'engage elle sur les points suivants :

- La mise à disposition de moyens humains et matériels selon les besoins
- Le respect du calendrier : les expérimentations sur site se déroulent du 1er mai 2022 au 31 mai 2023 (cycle annuel) pour une analyse sur retour d'expérience en juin 2023

Une transparence sur vos pratiques de gestion pour un bon accompagnement et une fidèle retranscription dans le guide REMA

En second lieu, le projet fera appel au soutien du Plan de relance pour assumer les objectifs de reconquête de la biodiversité, de gestion, de formation des intervenants et d'aménagements structurels et pédagogiques du site

Pour assumer cette part, il est proposé à la Collectivité de Saint-Martin de soumissionner à l'Appel à Projet "Plan de Relance - Biodiversité" dans son volet 1.1 "Restauration écologique". (Clôture des candidatures par voie électronique le 30 juin 2022).

Le Plan France Relance, par sa mesure "Biodiversité, lutte contre l'artificialisation", vise à stimuler la structuration de filières économiques qui contribuent activement à créer des emplois locaux et assurent le maintien des écosystèmes terrestres, littoraux, maritimes et aquatiques en bon état, de manière à permettre aux territoires de s'adapter aux effets du changement climatique et à divers risques pour ainsi être plus résilients.

Cet appel à projets est doté d'un montant maximum de 172 000 € TTC disponibles à la DEAL Guadeloupe dans le cadre du plan France relance (sous réserve de disponibilités de crédits).

Les projets sont finançables à 100%. Le soutien financier se fera sous la forme d'une convention entre la DEAL Guadeloupe et le bénéficiaire. Une avance de 50 % pourra être versée à la signature.

Le projet a également pour objectif de participer à l'insertion des publics par l'ouverture et la formation aux métiers de l'environnement.

Ce projet de réhabilitation de la mare de Millrum, par l'apport technique du PRZHT et l'appui du Plan France Relance, est à la fois :

- un transfert de compétences pratiques à l'échelle locale en termes de gestions de zone humide qui bénéficiera potentiellement dans un premier temps aux personnels de la Collectivité de Saint-Martin investis sur cette thématique, à un public en situation d'insertion (partenariat avec une/plusieurs association(s) locales) et/ou à des bénévoles,
- un jalon posé sur le cheminement lié à la compétence environnement dans sa composante "patrimoine naturel saint-martinois".

Il est à noter que sur ce site, propriété non cadastrée de la Collectivité de Saint-Martin, l'EEASM développe à la marge du site "naturel" un projet de phytoépuration parfaitement complémentaire qui viendra de plus garantir l'apport en eau douce nécessaire au maintien du site en "zone humide". Cette

opération apparaît dès lors comme un exemple de coopération entre la Collectivité et un de ses organe périphérique.

Cette action anthropique "pilote" et exemplaire de l'EEASM comme les actions de gestion de l'étang permettront de développer un parcours pédagogique (sentier d'interprétation) à l'attention des publics et notamment des scolaires, participant en cela au nécessaire travail d'acquisition de connaissances et de sensibilisation aux problématiques environnementales saint-martinoises (Platelage, cheminement au travers du dispositif phytosanitaire, parking vert, point d'observation ornithologique, panneaux d'information).

Le conseil exécutif décide :

- de solliciter auprès de l'Etat une subvention d'un montant de 169 500.00 euros soit 100 % des dépenses prévisionnelles pour le projet REMA-MILRUM dans le cadre de l'appel à projets "France Relance -Biodiversité, Volet 1.1 "Restauration écologique"
- d'autoriser le Président du Conseil Territorial à signer tous documents nécessaires au dépôt de la candidature de la Collectivité de Saint-Martin dans le cadre de l'appel à projets de l'Etat "France Relance -Biodiversité, Volet 1.1 "Restauration écologique »".

## **16. Approbation de l'ordre du jour – Conseil territorial**

Le Conseil exécutif décide d'arrêter l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du conseil territorial ; cet ordre du jour est susceptible de changement si les circonstances l'exigent et dans ce cas, les modifications seront approuvées en séance par le conseil territorial.